



Une occasion d'apprendre. Une occasion de grandir.

Logement Manitoba reconnaît le rôle important que joue l'éducation dans l'amélioration de la qualité de vie.

Voilà pourquoi le fonds de bourses de Logement Manitoba fournit neuf bourses de 1 000 \$ chacune à des étudiants de niveau postsecondaire qui habitent un logement locatif subventionné au Manitoba ou qui reçoivent une subvention au logement locatif de Logement Manitoba.



Où puis-je obtenir plus de renseignements sur la bourse?

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des formulaires de demande, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante :

www.manitoba.ca/housing/mh/tenants/bursary.fr.html

Vous pouvez également nous joindre à :

Logement Manitoba

352, rue Donald, 2^e étage

Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8

Téléphone : 204 945-4755

Sans frais : 1 800 661-4663

Courriel : housing@gov.mb.ca

Télécopieur : 204 945-5710

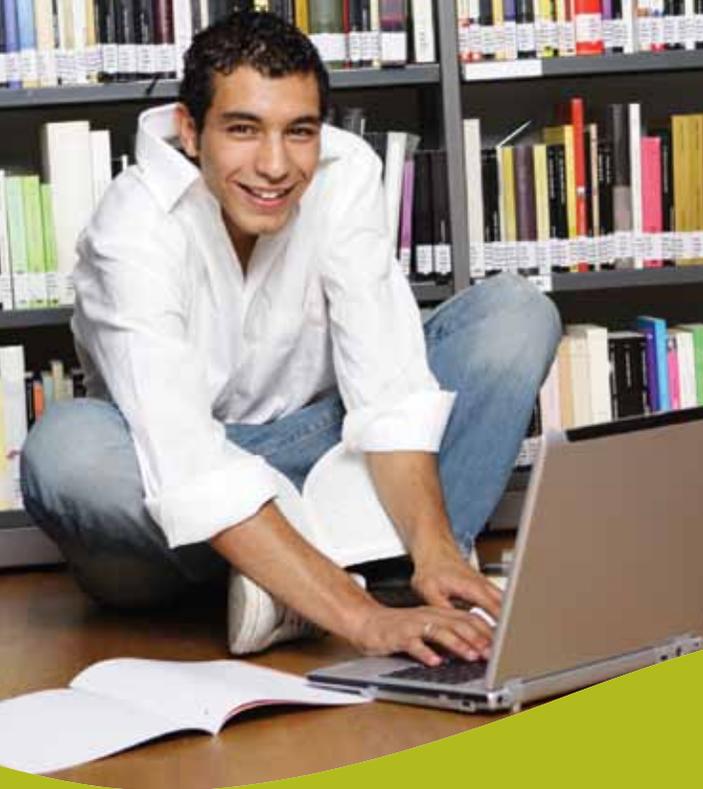
Disponible en médias substituts, sur demande.

Réimpression : janvier 2015



Fonds de bourses BÂTIR des fondations





Les bourses sont accordées en fonction des résultats scolaires et de la participation à la vie de la collectivité. Nous encourageons les étudiants adultes à présenter une demande.

Nous vous invitons à présenter une demande pour l'une des bourses suivantes :

Bourse à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire

Une bourse de 1 000 \$ est offerte à huit étudiants de niveau postsecondaire qui suivent un programme d'études d'une durée minimale d'un an dans une université ou un collège au Manitoba.



Au moins quatre de ces bourses (deux au niveau universitaire et deux au niveau collégial) sont offertes à des étudiants d'ascendance autochtone nord-américaine, soit les Métis, les Inuits, les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

Bourse à l'intention des étudiants des cycles supérieurs

Une bourse de 1 000 \$ est offerte à un étudiant de 2^e ou de 3^e cycle qui suit un programme d'études dans une université du Manitoba.

Un stage d'été à Logement Manitoba peut être offert à l'étudiant s'il existe un poste qui convient à son domaine d'études.

Aide financière pour l'éducation des Manitobains et Manitobaines vivant dans des logements locatifs subventionnés

Pour être admissible, vous devez habiter un logement locatif subventionné ou recevoir une subvention au logement locatif de Logement Manitoba.



Les logements admissibles comprennent les suivants :

- les logements gérés directement;
- les logements gérés par des organismes de parrainage;
- les logements sans but lucratif;
- les coopératives d'habitation;
- les logements urbains pour les Autochtones;
- les logements pour les Autochtones et les résidents des régions rurales.

Demandez aujourd'hui une bourse BÂTIR des fondations

Les demandes sont acceptées jusqu'au 30 septembre chaque année.